

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le compte n'y est plus pour le plan Nord-Aunis

Quatorze années après le passage de la tempête Xynthia, la commune de Charron n'est toujours pas entièrement protégée des submersions marines. 2026 pourrait bien être le juge de paix

Aunis Atlantique est une intercommunalité créée à la demande l'État le 1^{er} janvier 2014, fruit du mariage forcé de la Communauté de communes (CdC) du Pays marandais et de celle du Pays de Courçon. Elle regroupe 20 communes et deux grosses et anciennes problématiques : le contournement de Marans et la protection du village de Charron contre les submersions marines. Si la première pourrait bien être résolue d'ici à la fin de cette décennie, rien n'est moins sûr pour la seconde.

Au lendemain de cette nuit du 27 au 28 février 2010, le raz de marée Xynthia emportait trois vies sur son passage et submergeait 200 maisons à Charron. Très rapidement, Ségolène Royal, présidente à l'époque de la Région Poitou-Charentes, assurait le soutien de cette dernière auprès du village meurtri. Cela se traduisait par un engagement financier

« Le même dispositif au nord du village n'était pas prévu. Rien n'était également inscrit pour la protection fluviale entre Marans et Charron »

de l'ancienne région à hauteur de 40 % et non pas 20 %, comme prévu par la clef de financement du Programme d'actions et de prévention des inondations (Papi) Nord Aunis. En 2014, le montant du Papi était estimé à 4,9 millions d'euros. Deux avenants et dix ans plus tard, il est estimé aujourd'hui à 20 millions d'euros. Avec une échéance de voir les

travaux engagés d'ici à la fin 2026. « Ces avenants sont dus au fait qu'à l'origine, seule la protection à l'ouest du village était concernée, avec une digue de premier et de second rang. Le même dispositif au nord du village n'était pas prévu. Rien n'était également inscrit pour la protection fluviale entre Marans et Charron », explique Jean-Pierre Servant, le président de Communauté de communes Aunis Atlantique.

Lors du dernier conseil communautaire, le 14 février, l'édile annonçait que la Région Nouvelle-Aquitaine n'honorait plus l'engagement pris par Ségolène Royal au regard du montant du Papi multiplié par quatre.

Jean-Philippe Plez, élu de la Région, a rencontré son président Alain Rousset, le 6 mars dernier, pour évoquer le sujet. « C'est acté, la Région financera le Papi Nord Aunis à hauteur de 23 %, avenants compris, soit un peu plus de 4 millions d'euros. Un peu donc au-delà de la clef de répartition contractuelle entre les différents partenaires qui pour la Région était de 20 % [NDLR : initialement 40 % État, 20 % Région, 20 % Département et 20 % CdC Aunis Atlantique]. C'est une décision travaillée en



Jean-Pierre Servant, président de Communauté de communes Aunis Atlantique, parle également d'un Papi 2 (Programme d'actions et de prévention des inondations) concernant les inondations fluviales. ARCHIVES Y.P.

amont dans le cadre de l'équité du territoire côtier au nord et au sud de Bordeaux.»

Un délai à négocier ?

De son côté, Jean-Pierre Servant est confiant pour l'engagement des travaux, en 2025, de la contre-digue ouest de Charron. Mais plus complexe pour la digue nord, « tout n'est pas encore clairement défini. Peut-être que les zones déconstruites du village rachetées par l'État pourraient servir de zones de compensation environnementales. Des discussions sont engagées avec l'État.

Quant à ce délai de fin 2026, peut-être y a-t-il moyen de négocier avec l'État.»

À Charron, où Brice Blondel, le préfet de la Charente-Maritime, est attendu fin mars, la maire du village Martine Boutet préfère voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide, « on essaie d'y croire encore, même s'il y a des inquiétudes à l'horizon. Mais ce n'est pas nous qui maîtrisons. 2026 me paraît un peu court, mais on peut avoir une agréable surprise attendue par les Charronnais.»

Yannick Picard